



Association Presqu'île

Habitat Jeunes



**Résidences de Jeunes Actifs
de la Presqu'île Guérandaise**

Livret d'accueil

SOMMAIRE

ASSOCIATION PRESQU'ILE HABITAT JEUNES	P5
LES RÉSIDENCES	P6
LES LOGEMENTS	P7
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	P8
LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	P8
L'ANIMATION	P9
LES NUMEROS UTILES	P10

Trois résidences sur le territoire de la Presqu'île....



Résidence les Glénans

14 rue de la Fontaine Saint Jean
44410 Herbignac

Résidence la Maisonneuve

2, rue Louis Eon
44350 Guérande

Résidence La Torre

8, avenue des Noëlles
44500 La Baule



Association Presqu'île Habitat Jeunes

2, rue Louis Eon – 44350 GUÉRANDE

☎ : 02.40.11.16.11 / 📠 : 02.40.61.86.27

✉ : aphj.accueil@gmail.com

Bonjour,

Vous trouverez dans ce livret d'accueil, des informations utiles et pratiques pour réaliser votre projet de séjour dans l'une de nos résidences.

Notre Association a pour mission première de répondre aux besoins de logements temporaires pour des jeunes en situation de mobilité qu'ils soient salariés, apprentis, étudiants ou en formation.

L'Association Presqu'île Habitat Jeunes gère 58 logements dans les résidences de :

- ✚ Guérande « La Maisonneuve »
- ✚ La Baule « La Torre »
- ✚ Herbignac « Les Glénans »

Un service d'accueil est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30. Les animateurs socio-éducatifs sont présents en fin d'après-midi et sur certaines soirées pour des rencontres individuelles ou des animations collectives.

Nous souhaitons à nos résidents et futurs résidents, de passer un moment de vie personnelle et collective, riche et constructif.

L'équipe de l'Association

L'ASSOCIATION

L'Association Presqu'île Habitat Jeunes a été créée en Juillet 2006. Elle a pour mission d'apporter une solution de logement temporaire pour les personnes en activité de 16 à 30 ans.

L'association assure la gestion des résidences de Guérande, Herbignac et La Baule.

POUR QUI ?

Les résidences sont accessibles aux personnes de 16 à 30 ans en situation d'emploi, de formation, d'études et/ou en apprentissage. L'occupation d'un logement ne peut être inférieure à un mois et supérieure à 2 ans.

VIVRE EN RESIDENCE

Vivre en résidence, c'est construire son autonomie, s'affirmer et créer des liens. C'est un lieu de rencontres et d'échanges contribuant à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par une approche globale : logement, emploi, formation, citoyenneté, information, animation dans les domaines culturels, sportifs...



LES RESIDENCES



Guérande: Résidence « Maisonneuve »



32 logements pour une capacité de 35 places dans 27 T1 et 5 T1 bis.

Située au 2, rue Louis Eon, la résidence est en plein cœur de la presqu'île et à proximité du centre ville de Guérande. Sur site sont présents les bureaux de l'Association.



Herbignac : Résidence « Les Glénans »



6 logements pour une capacité de 7 places dans 5 T1 et 1 T1 bis.

Située au 14 Rue de la Fontaine Saint-Jean, la résidence est au cœur du bourg d'Herbignac et à proximité des commerces.



La Baule : Résidence « La Torre »



20 logements pour une capacité de 25 places dans 15 T1 et 5 T1 bis.

Située 8 avenue des Noëles la résidence est à proximité du centre ville, d'une zone commerciale et de la gare.

LES LOGEMENTS

Les logements ont une superficie de 20 à 30m². Ils sont meublés et équipés d'une kitchenette; d'une salle de douche privative, d'un branchement TV et internet.

L'Etat des lieux est effectué avec le résident à l'entrée et à la sortie du logement. Les formalités administratives sont simplifiées et gratuites.



LA REDEVANCE

Dans nos résidences, nous ne parlons pas de loyer mais de redevance toutes charges comprises. Cette redevance est perçue à terme échu (fin de mois) ce qui permet, lors de l'arrivée, d'alléger les premiers frais.

Le dépôt de garantie, versé à l'entrée, correspond à un mois de redevance et ce pour couvrir les éventuelles retards de loyer et réparations locatives.

LES PRESTATIONS ANNEXES

Les prestations annexes sont facturées en sus de la redevance et ne sont pas intégrées dans le calcul de l'APL.

Accès à la laverie en libre service.

Machine à laver et sèche linge. La lessive reste à la charge du résident.

Internet haut débit dans le logement.

Le câble Ethernet n'est pas fourni.

LES AIDES AU LOGEMENT

Toutes nos résidences ouvrent droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Cette dernière est calculée et versée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) en fonction du montant de la redevance, des revenus et de la situation personnelle du locataire.

Il est possible de réaliser une demande de dossier Loca Pass (avance de caution sous forme de prêt à taux 0% + garantie loyer et charge).

→ **Ses dossiers sont fournis et traités sur place.**

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Besoin d'écoute, de conseils, d'orientation ?

Les jeunes actifs peuvent bénéficier d'un suivi individuel avec des professionnels afin de les aider dans l'avancée de leurs projets personnels.

Logement, santé, emploi, démarches administratives...

Une planification des rendez-vous individuels, plus ou moins rapprochés est organisée en fonction des besoins.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Afin d'assurer les meilleures conditions de vie personnelle et collective, un règlement de fonctionnement est communiqué lors de la demande d'admission.

Le règlement figure dans le contrat de résidence. L'engagement du résident est donc important quant au respect des règles établies.

LA VIE COLLECTIVE

L'animation au sein des résidences de jeunes actifs c'est rencontrer des personnes d'horizons et d'expériences différentes, confronter des idées, s'exprimer, avoir accès au sport, à la culture, pouvoir monter des projets, se sentir bien chez soi avec les autres.

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE :

De par notre statut et la loi du 2 janvier 2002, nous avons l'obligation de mettre en place les Conseils de Vie Sociale.

Cette instance, vous donne la possibilité d'être acteur et directement associé aux décisions prises pour l'amélioration de la « *vie en résidence* ».

Les CVS réunissent les résidents, les familles, un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, la direction et le représentant de l'équipe socio éducative.

LES NUMEROS UTILES

EMPLOI :

Pôle Emploi : 39.49

Mission Locale de la Presqu'île Guérandaise : 02 40 42 96 76

ADMINISTRATIONS :

C.A.F : 08.20.25.44.10

M.S.A : 02.40.41.39.39

C.I.L Loire Atlantique : 02.40.20.13.50

Sécurité Sociale : 36.46

CCAS La Baule : 02.51.75.75.30

CCAS Guérande : 02.40.24.99.57

CCAS Herbignac : 02. 40. 88. 90. 01

Centre Médico-social de la Baule : 02. 40 .60. 25. 41

DECOUVERTE :

Office Tourisme Guérande : 02.40.24.96.71

Office Tourisme La Baule : 02.40.24.34.44

Office Tourisme Herbignac : 02.40.19.90.01

SANTE / SECURITE

SOS médecin : 08.26.46.44.44

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Alcool Assistance : 0821.00.25.26



Avec le soutien de :



Association Presqu'île Habitat Jeunes



2, rue Louis Eon

44 350 Guérande

☎ : 02.40.11.16.11 / 📠 : 02.40.61.86.27

✉ : aphj.accueil@gmail.com